



l'oxygène
à la source

N°269-23

AFFAIRES GENERALES – INSTAURATION DU COMITE CONSULTATIF « COMITE DE BASSIN FIER ET LAC D'ANNECY »

| |
|---|
| Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 31 Représentés : 6 Quorum : 27 |
|---|

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 1^{er} décembre 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Mme & MM. Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT,
Cédric VERNEY

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Christian VERMELLE

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Gérard GRANGER, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Benjamin MARIAS, Patricia MERMOZ, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Philippe CHAPPET, Sébastien BRIAND, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Martine VIBERT, Didier GALMICHE

AVAIENT DONNE POUVOIR

François ASTORG à Fabienne GREBERT
Franck BOGEY à Christian MARTINOD
Gérard GRANGER à Pierre BRUYERE
Frédérique LARDET à Christina MALAPLATE
Patricia MERMOZ à Christian ROPHILLE
Yves GUILLOTTE à Séverine MUGNIER

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mme Alice SILIADIN, Cheffe de mission Lacs – DDT 74

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

AFFAIRES GENERALES – INSTAURATION DU COMITE CONSULTATIF « COMITE DE BASSIN FIER ET LAC D'ANNECY »

Exposé du Président,

Depuis le démarrage du Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy une instance de concertation, intitulée « Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy », rassemble les différents acteurs (collectivités territoriales, usagers et services de l'Etat) et valide le Contrat de bassin. L'existence de cette instance, jusqu'à présent formalisée par arrêté préfectoral, est nécessaire pour le suivi du contrat.

En application de la stratégie d'organisation territoriale délibérée par le SILA et les EPCI en 2019, le SILA assure le portage du Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy et de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) ainsi que les missions d'animation, de coordination et d'études liées à la compétence GEMAPI. Depuis le 1^{er} janvier 2022 et le transfert de la compétence Grand Cycle de l'Eau au SILA par les EPCI membres, le SILA assure également la compétence opérationnelle liée à la maîtrise d'ouvrage et le financement des aménagements et travaux liés à la compétence GEMAPI ainsi que les missions dites hors GEMAPI, à l'échelle du bassin versant du Fier et du lac d'Annecy.

Ces évolutions ont suscité des questionnements liés à la composition et au rôle du Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy et notamment de son Bureau, suite à l'adhésion de nouveaux EPCI au SILA (Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et Usse et Rhône) et à la création de la Commission grand cycle de l'eau au SILA. Lors de la séance de la commission Grand Cycle de l'eau du SILA du 10 octobre 2021 et des Comités de bassin du 15 décembre 2021 et du 15 décembre 2022, la création d'un groupe de travail a été décidée afin de mettre en place un système efficient alliant simplicité des procédures et souplesse de fonctionnement qui peut se traduire par la création d'un comité consultatif. Par ailleurs, lors de ces deux Comités de bassin, les membres ont validé le remplacement du Bureau par la Commission Grand cycle de l'eau du SILA, présidée par le Président du SILA. La Commission Grand de cycle de l'eau assure le suivi opérationnel des actions du Contrat de bassin, au cours de l'année, par les élus des EPCI du bassin versant Fier et lac d'Annecy.

Suite aux propositions du groupe de travail du 25 mai 2023 et à l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires en date du 26 juillet 2023, il est donc proposé au Comité de créer un Comité consultatif « Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy » et de procéder à la nomination des membres pour une durée d'un an :

- Le collège des membres représentant les élus, composé des Présidents des structures suivantes et de leurs représentants :
 - o Communauté d'agglomération du Grand Annecy (GA) : Frédérique LARDET et Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Jean-François GIMBERT, Fabienne GREBERT, Claire LEPAN, Joseph PELLARIN, Marc ROLLIN, Nora SEGAUD-LABIDI
 - o Communauté de communes des Vallée de Thônes (CCVT) : Gérard FOURNIER-BIDOZ et Pierre BARRUCAND, Stéphane CHAUSSON
 - o Communauté de communes du Pays de Cruseilles (CCPC) : Xavier BRAND
 - o Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) : Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME et Bernard CHATELAIN-CADET
 - o Communauté de communes Fier et Usse (CCFU) : Henri CARELLI et Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER
 - o Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) : François RAVOIRE et Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT
 - o Communauté de communes Usse et Rhône (CCUR) : Paul RANNARD

- o Conseil départemental de Haute-Savoie : Martial SADDIER et Marcel CATTANEO, Magali MUGNIER, Dominique PUTHOD
- o Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : Laurent WAUQUIEZ
- o Parc naturel régional du massif des Bauges : Philippe GAMEN
- o Syndicat mixte du SCOT du bassin Annécien : Antoine de MENTHON
- o Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran : Yohann TRANCHANT
- o SCOT Fier-Aravis, porté par la CCVT
- o Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Haute-Savoie : Martial SADDIER
- o Syndicat Mixte du lac d'Annecy : Pierre BRUYERE
- Le collège des membres représentant les organisations professionnelles et les usagers de la rivière composé des représentants des structures suivantes :
 - o Chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc
 - o Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie
 - o Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie
 - o Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie
 - o EDF
 - o Régie d'électricité de Thônes
 - o Energie et services de Seyssel
 - o Fédération départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
 - o Pêcheurs professionnels du lac d'Annecy
 - o France Nature Environnement (FNE) 74
 - o ASTERS – Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) 74
 - o Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
 - o Fédération départementale des Chasseurs de Haute-Savoie
 - o Centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement Bugéy Genevois
 - o Centre régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes
 - o Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
 - o Unité départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative
 - o Comité départemental de Canoë Kayak
 - o Comité départemental de Randonnée Pédestre
 - o Comité départemental de Voile
 - o Domaines skiables de France
 - o Comité départemental du Canyonisme en Haute-Savoie
- Le collège des membres représentant l'Etat et ses établissements publics composé des représentants des structures suivantes :
 - o Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
 - o Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 - o Office français de la Biodiversité (OFB)
 - o Direction départementale des Territoires
 - o Direction départementale de la Protection des Populations
 - o Direction départementale de la Cohésion Sociale
 - o Agence régionale de Santé
 - o Office national des Forêts

Ce comité consultatif a pour rôles de formuler des avis sur des démarches réglementaires nationales (exemple : adoption ou révision du SDAGE, PGRI), de suivre l'avancement et de formuler des avis sur les démarches contractuelles comme le Contrat de bassin (ou outils assimilés) à l'échelle du bassin Fier & Lac d'Annecy (élaboration, suivi et évaluation), de formuler des avis avant modification du contenu de la délibération instaurant, et le cas échéant, modifiant le comité consultatif « Comité de bassin Fier et lac d'Annecy », et de

suivre et participer aux réunions concernant les études et projets opérationnels à portée de bassin versant.

Conformément à l'article L.5211-49-1 du code général des collectivités territoriales, le comité consultatif est présidé par un membre de l'organe délibérant désigné par le Président du SILA. Ce comité consultatif sera présidé par M. Pierre BARRUCAND.

Le Comité tiendra a minima une séance annuelle pour présenter le bilan de l'année écoulée et étudier les perspectives pour l'année suivante, et se réunira autant que de besoin pour échanger sur les études et projets compris dans le périmètre du bassin versant. Il pourra également être consulté par voie électronique, pour la formulation des avis précités, ou pour tout autre sujet en lien avec le bassin versant.

La création du présent comité consultatif « Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy », avec ses modalités de fonctionnement précitées, abroge de fait l'ancien règlement intérieur (version du 11 décembre 2017) du Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy et de son Bureau, rendu obsolète.

Les membres du Comité sont invités à :

1. approuver la création du comité consultatif mentionné ci-dessus,
2. désigner, sur proposition du Président telles que précisées ci-dessus, pour une année, les membres du comité consultatif ci-dessus,
3. autoriser le Président à amender en cours d'année, par décision, la liste des membres du comité consultatif mentionné ci-dessus, après consultation pour avis des membres du comité consultatif « Comité de bassin Fier & lac d'Annecy ».

- A D O P T É -
à l'unanimité

Voix POUR : 37
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

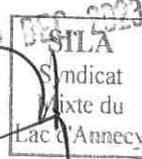
Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture
Le 15 DEC. 2023
Publié le 18 DEC. 2023

Exécutoire le
Le Président
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|--|
| Numéro de l'acte : | 269_23 |
| Objet : | Affaires générales - Instauration du comité consultatif "Comité de bassin Fier et lac d'Annecy" |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2023-12-11 00:00:00+01 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 5.7 - Intercommunalite |
| Identifiant unique : | 074-247400013-20231211-269_23-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20231211-269_23-DE-1-1_0.xml | text/xml | 909 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : 269-23_AG_Instauration Comité de bassin.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20231211-269_23-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 209.1 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 15 décembre 2023 à 15h24min08s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 15 décembre 2023 à 15h24min09s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 15 décembre 2023 à 15h24min10s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 15 décembre 2023 à 15h24min19s | Reçu par le MI le 2023-12-15 |